

Confédération Française Démocratique du Travail

C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PKF ARSILON Commissariat aux comptes

47, rue de Liège
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 1 901 259
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2021 comprennent :

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 5.1.1, 5.1.7 et 5.1.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

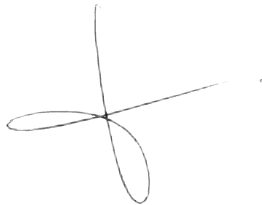
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

PKF ARSILON Commissaire aux comptes



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2021

	page
1. Bilan Actif	3
2. Bilan Passif	4
3. Compte de résultat	5
Annexe	7

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Table des matières

1. Bilan Actif	3
2. Bilan Passif.....	4
3. Compte de résultat.....	5
4. Faits majeurs de l'exercice	7
4.1. Evénements principaux de l'exercice.....	7
4.1.1. Evénements postérieurs à la clôture	7
4.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	7
4.2.2. Présentation des comptes	7
4.2.3. Méthode générale.....	7
4.2.4. Application du règlement ANC 2018-06	8
5. Informations relatives au bilan	9
5.1. Actif.....	9
5.1.1. Tableau des immobilisations.....	9
5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations	9
5.1.3. Immobilisations incorporelles.....	9
5.1.4. Immobilisations corporelles	9
5.1.5. Principaux mouvements	10
5.1.6. Méthode d'amortissement	10
5.1.7. Immobilisations financières	10
5.1.8. Liste des filiales et des participations	10
5.1.8.1. Créances rattachées à des participations.....	10
5.1.8.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11
5.1.9. Autres titres immobilisés	11
5.1.10. Créances.....	11
5.1.11. Produits à recevoir.....	11
5.1.12. Valeurs mobilières de placement	11
5.1.13. Charges constatées d'avance.....	12
5.2. Passif.....	12
5.2.1. Fonds syndicaux	12
5.2.2. Provisions pour risques et charges	13
5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges.....	13
5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges	13
5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi.....	13
5.2.4. Etat des dettes	14
5.2.5. Charges à payer	14
6. Informations relatives au compte de résultat.....	15
6.1. Tableau de détermination des ressources.....	15
6.1.1. Fait générateur des cotisations.....	15
6.1.2. Contributions publiques de financement	15
6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture	16
6.3. Contributions volontaires en nature.....	16
6.4. Autres informations sur le compte de résultat.....	16
6.4.1. Autres achats et charges externes.....	16
6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits.....	17
6.4.3. Quotes-parts de résultats de GIE.....	17
6.4.4. Résultat financier	17
6.4.5. Résultat exceptionnel.....	17

7. Autres informations.....	18
7.1. Engagements hors bilan	18
7.1.1. Engagements financiers	18
7.2. Consolidation	18
7.2.1. Comptes consolidés	18

1. Bilan Actif

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2021			
BILAN ACTIF				
	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	29 422	29 422	0	0
Logiciels	29 422	29 422	0	0
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	101 419 301	59 944 080	41 475 221	38 102 595
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructions	70 934 188	51 222 070	19 712 119	21 064 976
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 864 449	7 351 120	513 329	667 143
Autres	1 593 659	1 370 890	222 768	283 626
Immobilisations corporelles en cours	7 720 099		7 720 099	2 779 945
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	299 654 422	13 327 655	286 326 766	277 284 427
Participations	70 552	2 000	68 552	70 552
Créances rattachées à des participations	11 061 736		11 061 736	10 573 971
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	287 416 285	13 305 924	274 110 361	265 304 606
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 104 455	19 731	1 084 724	1 333 905
Autres	1 393		1 393	1 393
TOTAL (I)	401 103 144	73 301 157	327 801 987	315 387 022
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 466		1 466	4 267
Avances et acomptes versés sur commandes	42 965		42 965	12 776
Créances	25 273 194	2 017 873	23 255 321	23 181 359
Créances usagers et comptes rattachés	100 481		100 481	232 080
Autres	25 172 713	2 017 873	23 154 840	22 949 279
Valeurs mobilières de placement	3 056 434	49 197	3 007 237	3 024 154
Autres titres	3 056 434	49 197	3 007 237	3 024 154
Instruments de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	22 245 587		22 245 587	30 246 467
Charges constatées d'avance	363 085		363 085	376 341
TOTAL (II)	50 982 731	2 067 070	48 915 661	56 845 364
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	452 085 875	75 368 227	376 717 648	372 232 386
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle			-	-
Dons en nature restant à vendre			-	-

2. Bilan Passif

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2021	
BILAN PASSIF		
	31/12/2021	31/12/2020
	Net	Net
FONDS SYNDICAUX		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	325 944 957	317 433 241
Report à nouveau	0	
Résultat de l'exercice	3 135 086	8 511 716
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	329 080 044	325 944 957
PROVISIONS		
Provisions pour risques	382 966	329 963
Provisions pour charges	7 184 873	5 459 627
FONDS DEDIES		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	409 155	355 242
TOTAL (II)	7 976 994	6 144 832
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 294 014	2 613 624
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 211	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 500 799	3 788 527
Dettes fiscales et sociales	457 974	412 038
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 623 720	31 882 750
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	780 893	1 445 659
TOTAL (III)	39 660 611	40 142 598
Ecarts de conversion Passif (IV)	-	-
TOTAL (I+II+III+IV)	376 717 648	372 232 386
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	780 893	1 445 659
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-
(3) emprunts participatifs	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	-

3.Compte de résultat

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2021	
COMPTE DE RESULTAT			
		31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
1.Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
2.Production vendue (services)		2 213 033	2 140 332
Montant net du chiffre d'affaires		2 213 033	2 140 332
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions - Contributions			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation (1)		25 556 553	23 275 679
Contributions financières		1 468 712	1 424 092
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de charges		2 251 716	3 085 313
Cotisations		15 919 482	15 877 988
Utilisations des fonds dédiés		89 560	125 073
Autres produits (2)		1 149 204	1 169 627
TOTAL (I)		48 648 260	47 098 104
CHARGES D'EXPLOITATION			
Marchandises : Achats		248	3 383
Variation de stocks		2 802	-2 600
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes *		26 649 116	25 357 808
Aides financières		16 310 385	13 555 512
Subventions accordées par l'organisation syndicale			
Impôts, taxes et versements assimilés		752 568	728 437
Salaires et traitements		441 873	552 009
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		2 051 715	2 057 870
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		553 975	471 475
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		3 836 282	858 738
Reports en fonds dédiés		143 473	136 465
Autres charges (1)		67 761	27 383
TOTAL(II)		50 810 198	43 746 480
* Y compris redevance de crédit bail mobilier		-	-
* Y compris redevance de crédit bail immobilier		-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-2 161 937	3 351 624
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent ou déficit transféré (III)		0	0
Déficit ou excédent transféré (IV)		2 868 884	2 418 538
(2) Dont :			
Dons		-	-
Legs et donations		-	-
Produits liés à des financements réglementaires		-	-
Ventes de dons en nature		-	-
(1) Sur le montant de 27 025 265 € ("Concours publics et Contributions financières"), un total de 14 635 458 € est reversé à des organisations affiliées.			

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2021	
COMPTE DE RESULTAT			
	31/12/2021	31/12/2020	
Produits financiers			
De participations	490 547	531 775	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	29 202	6 708	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	148 616	801 076	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	447 367	610 931	
TOTAL (V)	1 115 732	1 950 491	
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	945 436	2 262 481	
Intérêts et charges assimilées	42 546	147 598	
Différences négatives de change	17	13 559	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (VI)	987 999	2 423 638	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	127 733	-473 147	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-4 903 087	459 938	
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	2 131 442	1 308 692	
Sur opérations en capital (3)	34 257 509	69 487 698	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles			
TOTAL (VII)	36 388 951	70 796 390	
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	15 132	322 678	
Sur opérations en capital (3)	28 239 961	62 337 161	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL (VIII)	28 255 094	62 659 839	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 133 857	8 136 552	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)			
Impôts sur les sociétés (X)		95 684	84 774
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	(XIII)	86 152 944	119 844 984
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	(XIV)	83 017 858	111 333 269
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	3 135 086	8 511 716	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Bénévolat	1 910 510	2 224 763	
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature	-	-	
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole	1 910 510	2 224 763	
Participation aux événements récurrents pluriannuels	-500 000	-500 000	

(3) La différence entre le montant des produits (34 257 509 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (28 239 961 €) génère un excédent de 6 017 548 €.

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1. Evénements principaux de l'exercice

La crise sanitaire, qui s'est poursuivie en 2021, n'a pas remis en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT. Cependant, en comparaison avec 2020, davantage d'activités ont pu se dérouler en présentiel, que ce soient des réunions d'instances comme le Bureau national ou le CNC ou des événements à la rencontre des travailleurs comme Réponses à emporter 2021.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

- La hausse des ressources en provenance de l'AGFPN de 1,7 M€ par rapport à 2020, résultant en quasi-totalité de l'augmentation de la part issue des entreprises ;
- La hausse des provisions passées au titre des dossiers de la CNAS du fait de l'augmentation du coût moyen des dossiers, qui atteignent 3,6 M€ ;
- Des charges d'amortissement encore très élevées autour de Gasel : 1,6 M€ pour le référentiel de nos adhérents et l'application ;
- Des immobilisations corporelles de 5,2 M€ dans le cadre des travaux de rénovation de Bierville Maison de la CFDT.

En ce qui concerne Bierville, la conjugaison des fermetures dues à la crise sanitaire et de la réduction des espaces disponibles du fait des travaux, aboutit à un nouveau déficit de l'association. Etant donné la dette de l'association envers la Confédération (1,48 M€), celle-ci a dû provisionner 553 975 € supplémentaires dans ses comptes 2021.

4.1.1. Evénements postérieurs à la clôture

Compte-tenu des incertitudes sur l'évolution future des marchés financiers, liée à la guerre en Ukraine, il est prématuré de donner une estimation des impacts indirects sur les actifs financiers de la Confédération.

4.2. Principes, règles et méthodes comptables

4.2.2. Présentation des comptes

Les documents dénommés Etats financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

4.2.3. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.4. Application du règlement ANC 2018-06

Depuis l'exercice 2020, l'application du règlement ANC 2018-06 a conduit à un changement de méthode pour les postes :

- Les concours publics et les subventions d'exploitation ;
- Les aides financières ;
- L'utilisation des fonds dédiés est comptabilisée désormais en produits d'exploitation. De même, le report des fonds dédiés est comptabilisé en charges d'exploitation.

5. Informations relatives au bilan

5.1. Actif

5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422			29 422
Immobilisations corporelles	96 124 960	5 908 527	614 187	101 419 301
Immobilisations financières	289 832 178	38 337 149	28 514 905	299 654 421
TOTAL	385 986 560	44 245 676	29 129 092	401 103 144

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, aux travaux en cours des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 484 187 €, de Bierville-Maison CFDT pour 5 246 793 € ainsi qu'à la mise en service de la chaufferie pour 484 186 €.

Le montant net de l'augmentation des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 9 583 659 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières.

Par ailleurs, les SCI, contrôlées par la Confédération, ont augmenté leurs créances respectives de :

- 167 236 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2020 de la SCI Loire-Jaurès ;
- 320 428 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2020 de la SCI Flandre ;
- 102 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2020 de la SCI Rebuffat.

5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2021	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422			29 422
Immobilisations corporelles	58 022 365	2 051 715	130 000	59 944 080
Immobilisations financières	12 547 752	928 520	148 616	13 327 655
TOTAL	70 599 538	2 980 235	278 616	73 301 157

L'augmentation des amortissements correspond essentiellement aux amortissements de l'immeuble Belleville pour 1 188 574 € et de celui du 51 avenue Simon Bolivar pour 465 738 €. La sortie d'immobilisations correspond à la mise au rebut de la valorisation de la chaufferie suite à son remplacement.

5.1.3. Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement du logiciel de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2021 sont

évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5. Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2021 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.6. Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
Etanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.7. Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2021 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique. Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2021 en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.8. Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La créance sur participation de la SCI Rebuffat a été dépréciée à hauteur de 17 822 € en 2021 et ses titres ont été dépréciés à hauteur de 2 000 €. La SCI Rebuffat a cédé son immeuble en décembre 2018.

	Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	486 291	100%	15 244	15 244	6 725 395	1 512 604	471 046	167 236
	SCI Flandre-Jaurès	432 578	100%	15 244	15 244	4 030 746	929 995	417 333	320 428
	SCI Rebuffat-Jaurès	- 17 822	100%	2 000	-	305 596	-	- 19 822	102
Participations (10 à 49 %)	néant								

5.1.8.1. Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

5.1.8.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 287 416 285 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une augmentation de la provision nette a été constatée en 2021 à hauteur de 779 904 €.

Exercice 2021	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
Décomposition de la valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur liquidative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur liquidative
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	277 832 626	265 304 606		287 416 285	274 128 182	
• Au cours de bourse			339 430 781			367 371 402
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)			9 671 021			11 718 923
Valeur estimative du portefeuille	277 832 626	265 304 606	349 101 801	287 416 285	274 128 182	379 090 324

5.1.9. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par les titres des SCI et de la CES.

5.1.10. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	11 061 736	-	11 061 736
Prêts (1)	1 104 455	269 847	834 608
<i>Créances de l'actif circulant</i>			-
Fournisseurs débiteur & avoirs à recevoir	42 965	42 965	
Créances usagers et comptes rattachés	100 481	100 481	-
Autres créances	23 154 840	14 824 928	8 329 912
Charges constatées d'avance	363 085	363 085	
Total	35 827 562	15 601 305	20 226 257
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	25 764		
Prêts récupérés en cours d'exercice	274 945		

5.1.11. Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (Scpvc) :	982 340
- Subventions et contributions à recevoir :	8 225 464
- Autres produits à recevoir :	9 638

5.1.12. Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2021 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-values latentes.

Au 31 décembre 2021, une dépréciation a été constatée pour un montant de 49 197 €.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation, conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.13. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (363 085 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

comptes	montant
604200 -Trvx d'impression & fabricat°outils synd	- 48 009
611100 -Sous-traitance générale (ponctuelle)	- 2 781
614000 -Charges locatives et de copropriété	- 400
615600 -Maintenance	- 990
616000 -PRIME D'ASSURANCES	- 36 502
616100 -Multirisques	- 38 151
618100 -Documentation générale	- 89 428
625600 -Missions (personnel)	- 214
625700 -Réceptions	- 247
625800 -Frais de réunion (pers. externes)	- 340
628110 -Cotisations diverses	- 146 024
Total général	- 363 085

5.2. Passif

5.2.1. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1er janvier 2021	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	137 748 171	3 778 868		141 527 039
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	173 089 698	4 232 848		177 322 546
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	3 750 000	500 000		4 250 000
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice 2020	8 511 716	-	8 511 716	-
Résultat de l'exercice 2021		3 135 086		3 135 086
Autres fonds syndicaux	-			-
Total	325 944 957	11 646 802	8 511 716	329 080 044

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 4 250 000 € qui devra être augmentée de 500 000 € en 2022 au moment de la décision d'affectation du résultat 2021.

5.2.2. Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1er janvier 2021	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	329 963	114 003	61 000		382 966
Provisions pour charges	5 459 627	3 722 279	1 997 033		7 184 872
Total	5 789 590	3 836 282	2 058 033	-	7 567 839

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats nés sur l'exercice 2021 pour 100 000 €, sur l'exercice 2019 pour 268 963 € et un litige prud'hommal né sur l'exercice 2021 pour 14 003 €.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions de la Caisse nationale d'action syndicale pour 3 693 954 €. Ce sont les sommes que la CNAS est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

Autre poste, la provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires pour 3 490 919 €. L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville, le GIE Villette ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite (démissions) ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0,5 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations observé ces quatre dernières années est de 2,3 %.

5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Subvention d'exploitation					
Contribution financières d'autres organismes	426 920	355 242	89 560	143 473	409 155
Total	426 920	355 242	89 560	143 473	409 155

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	1 292 996	1 243 815	49 181	-
Emprunt et dettes financières divers	1 018			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 500 799	5 500 799		
Dettes fiscales et sociales	457 974	457 974		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	31 623 720	19 337 888		12 285 832
Produits constatés d'avance	780 893	780 893		
TOTAL	39 657 400	27 321 368	49 181	12 285 832
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 318 686			

Le montant des autres dettes correspond à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) pour 5 282 392€ et à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles pour 26 341 328€.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération à des fins de placements dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour **12 285 832 €** représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5. Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	743 508
- Diverses charges d'exploitation :	162 020
- Contributions à verser aux organisations Cfdt :	14 584 141
- Comptes Courant Entités Consolidés	4 553 123
- Autres dettes	38 604

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 919 482
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues (*2)	27 025 265
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	-14 635 458
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 362 238
« + » produits financiers perçus	967 117
TOTAL	32 638 643

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de 6 784 834 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 969 262 € ne figurent pas dans les comptes de la Confédération mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale, par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC), des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 87 376 123 € pour l'exercice 2021.

La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outremer, a reçu en sus 25 421 €.

(2) La somme de 27 025 265 € est constituée par des ressources issues de :

« + » subventions-contributions reçues (*2)	
- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :	1 801 719
- Paritarisme : Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :	3 136 298
- DGT	512 000
- Partenariat, Conventions :	1 222 321
- FDS Financement du Dialogue Social :	20 352 927
- Etat :	7 384 707 €
- Contribution entreprise :	12 968 220 €

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « concours public-subventions et contributions financières » d'un montant de 27 025 265 € n'est pertinente que si l'on tient compte des 14 635 458 € de reversements, ramenant le montant des ressources nettes à 12 389 806 €.

6.1.1. Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière », régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

6.1.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2021, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux, qui composent le personnel de la Confédération, sont régis par des statuts différents selon la distinction suivante :

Catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel mis à disposition
Secrétariat administratif et technique	79	
Secrétariat confédéral	83	26
Total	161	26

Le GIE Belleville facture, par ailleurs, du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3. Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 26 en 2021. Ces personnels sont issus essentiellement des fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions à savoir, 1 910 510 € pour l'exercice 2021.

6.4. Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1. Autres achats et charges externes

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice 2021 à un montant de 18 012 507 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 13 553 467 € (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).

Cette facturation représente 67,59 % du poste « Autres achats et charges externes » soit au total 26 649 116 €, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	2 027 277
- Prestations informatiques	2 578 591
- Charges d'occupation des locaux	1 380 730
- Frais de réunions et missions	282 423
- Coûts de maintenance et assurance	672 013
- Etudes et documentations	484 881
- Divers honoraires	1 302 340

6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits

Figure sur ce poste un montant de 1 997 033 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2021.

Nous avons constaté une reprise de provisions pour litige à hauteur de 61 000 €.

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 142 164 €.

Le montant des autres produits (1 149 204 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées ainsi qu'avec des partenaires externes et d'autre part, de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.3. Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (2 868 884 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.4. Résultat financier

D'un montant positif de 127 733 €, il se décompose comme suit :

Revenus de SCI ou de placements (VMP)		935 132
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	-	908 697
Provisions sur risque financier	-	16 917
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP		148 616
Provision sur SCI	-	19 822
Net de charges ou produits financiers divers	-	10 579
Total résultat financier		127 733

Ce résultat positif est essentiellement dû à la provision sur les titres TIAP pour 908 697 €, aux revenus des SCI et des placements pour 935 132 € ainsi qu'à la reprise sur provision sur titre de 148 616 €.

6.4.5. Résultat exceptionnel

Les éléments essentiels de ce résultat de 8 133 857 € en net sont les suivants :

- Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	6 017 548
- Valeur comptable immobilisations sorties	-
- Produits et charges divers	2 116 310
Total résultat exceptionnel	8 133 857

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir jusqu'à hauteur respectivement de 13 805 €, 133 305 €, 2 081 096 €, 852 239 €, 4 297 126 € cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 avril 2022, 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1^{er} avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 32 500 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2021, un montant de 2 473 400€ a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 8 139 287€.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement pour un montant total évalué à 5 300 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- D'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités ;
- D'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités ;
- D'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 530 000 € à échéance du 20/02/2023 ;
- 342 634 € à échéance du 04/02/2023 ;
- 420 362 € à échéance du 04/10/2022.

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.2. Consolidation

7.2.1. Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2021 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).